

Les certifications MSC des pêcheries de cabillaud de l'Est de la Baltique sont suspendues

Les certificats de cinq pêcheries de cabillaud de l'Est de la Baltique sont suspendus. Une évaluation indépendante de ces pêcheries a montré que l'état des stocks de cabillaud concernés ne correspondait plus aux exigences du Référentiel Pêcheries du MSC. À partir d'aujourd'hui, le cabillaud capturé dans cette zone ne peut plus être acheté ni vendu sous le label MSC.

"Le Référentiel Pêcheries du MSC est mondialement reconnu comme le plus crédible et robuste pour la durabilité des pêcheries sauvages. Pour obtenir et maintenir la certification, les pêcheries doivent démontrer que leurs activités n'entraînent pas le déclin des stocks", commente Minna Epps, Directrice de Programme, MSC Scandinavie et Région Baltique.

La suspension affecte les pêcheries de cabillaud du Danemark, d'Allemagne, de Lettonie et de Pologne suivantes : **DFPO Denmark Eastern Baltic cod, Poland Eastern Baltic cod, Germany Eastern Baltic cod, LFA Latvia Trawl Eastern Baltic cod, Swedish Fisherman's Producer Organization (SFPO) Eastern Baltic cod.**

"Malheureusement, une évaluation indépendante montre que nous n'avons plus la preuve de la durabilité de ces pêcheries. Nous espérons que cela va encourager toutes les parties prenantes à collaborer pour améliorer la gestion de la pêche et peut-être lever la suspension", ajoute-t-elle.

Pourquoi cette suspension ?

Ces pêcheries ciblent la même population de cabillaud. Ainsi, selon les exigences du MSC, les organismes de certification en charge des évaluations de pêcheries doivent harmoniser leurs résultats sur l'état des stocks.

Suite à un audit de surveillance sur site des pêcheries danoises, allemandes et Suédoises, les organismes de certification MRAG Americas, Acoura et Bureau Veritas en ont conclu une suspension de la certification pour toutes les pêcheries de cabillaud de l'est de la Baltique. En effet, l'évaluation du stock en 2015 pour le cabillaud de l'est de la Baltique ne suffit pas pour se prononcer sur l'état du stock ou les niveaux de référence, éléments essentiels pour une gestion robuste et appropriée à long terme de ces pêcheries. Les données existantes sur le stock venant du CIEM montrent une grande incertitude sur les stocks de cabillaud de cette zone. De plus le quota est au-dessus des niveaux scientifiques recommandés. Ainsi, ces pêcheries ne peuvent plus atteindre le score de 80 sous le Principe 1 du Référentiel MSC pour les Pêcheries.

Davantage d'informations seront incluses dans les rapports de surveillance qui seront envoyés au MSC pour publication début 2016. Les pêcheries respectives travaillent pour mettre en place un Plan d'Actions Correctives pour résoudre ce problème.

Quelles implications pour la chaîne d'approvisionnement ?

En conséquence de cette suspension, le cabillaud capturé par ces pêcheries après le 17 décembre 2015 ne pourra plus porter le label MSC.

Le cabillaud pêché avant le 17 décembre 2015 est éligible et peut porter le label MSC, à condition que les captures répondent aux exigences du Référentiel Chaîne de Garantie d'Origine du MSC pour la traçabilité des produits de la mer et que la date de capture puisse être confirmée.

Les pêcheries de cabillaud certifiées MSC

Douze autres pêcheries peuvent fournir du cabillaud certifié MSC, comme des pêcheries d'Arctique, Islande, Alaska, de la mer de Bering et du Groënland. Vous pouvez trouver sur notre site la liste des pêcheries et fournisseurs certifiés MSC.

Le processus de suspension

Ces pêcheries ont maintenant 90 jours pour résoudre les problèmes soulevés par les organismes de certification dans l'avis de suspension. Sans quoi, le certificat MSC des pêcheries sera perdu.

Source : <https://www.msc.org/salle-de-presse/communiqués/les-certifications-msc-des-pecheries-de-cabillaud-de-lest-de-la-baltique-sont-suspendues>